

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 1^{er} décembre, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

Etaient présents : MM. Alain BOUCAUT, MURDINET Michel, COING-BELLEY Stéphane, DESPESSE Philippe, PONCET Corinne, GERBAUX Laurent, MANAUD Nicolas, CALVANI Pascal, PASCAL Philippe, CORVEZ Marion, DAGUET Max, DAVID Jérôme

Absent excusé : M. LIZERETTI Claire

Absent : M. COLBEAU Joël

Secrétaire : M. DAGUET Max a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h45.

1/ **APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 03 novembre 2015, avec 12 voix Pour.

2/ **ELECTIONS REGIONALES**

Compléter le tableau des tours de garde des deux dimanches d'élection.

3/ **DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Concernant le droit de préemption sur les parcelles du Village (lotissement La Buffe) parcelle n° 685 et 692 / 693 en partie, lot 2,
DECIDE de ne pas préempter avec 13 voix Pour.

4/ **CONVENTIONS**

- Concernant la convention avec le Centre Départemental de Gestion et la Médecine professionnelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler son adhésion et d'accepter l'augmentation prévue avec 13 voix Pour.

Aujourd'hui, le taux est de 0,45% sur la masse salariale (cout annuel d'environ 480 €)

Au 1^{er} janvier 2016, le taux passe à 0,53% et 0,60% au 1^{er} janvier 2017.

- Concernant la convention avec la SPA pour l'année 2016, aucun changement de tarif : 200€ minimum (0,32€ par habitant)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler son adhésion avec 13 voix Pour.

5/ **VENTE DIFFERENTS MATERIELS**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en vente de :

1. Une saleuse à Monsieur Patrick Chalon (Cholonge) au prix de 200€, en l'état, avec 12 voix Pour et 1 abstention.
2. Un lot de grilles de type Heras à Monsieur Jérôme David (Montaud), au prix de 250€, en l'état, avec 12 voix Pour et 1 abstention.
3. Des portails à Monsieur Jérôme David (Montaud), au prix de 50€, en l'état, avec 12 voix Pour et 1 Abstention.

Charge Madame Poblet d'effectuer les démarches administratives pour ces ventes.

6/ **ACHAT PARCELLE DE BOIS**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des avis favorables des héritiers de la parcelle D101, située « La Combe du Joug », en bordure de la propriété communale,

DECIDE avec 13 voix Pour l'acquisition de cette parcelle, au prix de 5 000€ (cinq mille euros).

DECIDE de passer un acte administratif avec les vendeurs Mesdames Massot Isabelle et Michèle.

CHARGE Monsieur Michel MURDINET pour passer cet acte.

COMMUNE DE MONTAUD

7/ SALLE DES FETES - AVENANT

Les travaux se terminent et il convient de faire le point sur le plan financier.

	<i>Hors taxes</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>
<u>Marchés</u>	546 630.29	109 326.06	655 956.35
Travaux salle 9 lots	484 239.63	96 847.93	581 087.55
Architecte	56 516.67	11 303.33	67 820.00
Mission SPS	1 984.00	396.80	2 380.80
Mission Technique	3 890.00	778.00	4 668.00
<u>Avenants</u>	8 354.33	1 670.86	10 025.19
Glenat (chauffe-eau)	572.54	114.51	687.05
Carbonero (plafonds)	3 036.67	607.33	3 644.00
Rocheton (regard sanitaire)	320.00	64.00	384.00
Goron (sol quartz)	3 107.50	621.50	3 729.00
Pitou (peinture fond salle)	1 317.62	263.52	1 581.14
TOTAL au 1er/12/2015	554 984.62	110 996.92	665 981.54

DECIDE, avec 12 voix Pour, 1 Abstention, d'accepter lesdits avenants, CHARGE Madame Poblet de signer les avenants correspondants.

8/ FINANCES Sans objet

9/ EMPLOIS

Vu le départ à la retraite d'André au 31 décembre 2015,
Considérant le recrutement d'Alain à compter du 1^{er} janvier 2016,
Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE, avec 13 voix Pour, de :
1/ clôturer le poste d'adjoint technique tel qu'il est défini à ce jour (24h par semaine),
2/ ouvrir un poste d'agent technique correspondant au poste proposé avec 28h par semaine, annualisé.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE :
1/ d'accorder ou de ne pas accorder de subvention, avec 8 voix Pour, 2 Contre et 3 Abstention, à l'Association La Petite Poule Rousse. Montant accordé = 6 000€ (loyer 2015) ; Cette subvention a pour but d'aider l'association à payer ses loyers 2015.
Si elle devait arrêter son fonctionnement avant l'été 2016, la Commune se réserve le droit de rediscuter de cette attribution selon les finances de l'association à la date de l'arrêt des activités.
2/ d'accorder une subvention exceptionnelle, avec 12 voix Pour, 1 Contre, à l'Association Hyoshi Sports. Montant accordé = 100€
3/ d'accorder ou de ne pas accorder de subvention, avec 13 voix Pour, à la Maison Familiale Rurale de Mozas, pour deux élèves scolarisés. Montant accordé = 100€

11/ SALLE DES FETES – TARIFS 2016

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
 Considérant les importants travaux réalisés dans la salle des fêtes,
 Après vote par 13 voix Pour, DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2016, de modifier les tarifs
 comme suit :

LOCATION SALLE DES FETES	au 01/01/2016
pour un week-end du samedi 8h au lundi 8h	
Pour un particulier résident à Montaud	140 €
Pour un particulier limitrophe	140 €
Pour un particulier extérieur	390 €
Pour une association de Montaud	90 €
Pour une association voisine	140 €
Pour une association extérieure	390 €
Pour une entreprise	490 €
pour un week-end du vendredi 12h au lundi 8h	
Pour un particulier résident à Montaud	170 €
Pour un particulier limitrophe	170 €
Pour un particulier extérieur	420 €
pour une journée – du samedi 8h au dimanche 8h ou du dimanche 8h au lundi 8h	
Pour un particulier résident à Montaud	105 €
Pour un particulier limitrophe	105 €
Pour un particulier extérieur	290 €
Pour une association de Montaud	70 €
Pour une association voisine	105 €
Pour une association extérieure	290 €
Pour une entreprise	290 €
Vaisselle et autres	
Location de la vaisselle – Totalité	50 €
Location de la vaisselle – couverts seulement	
Caution pour Vaisselle	100 €
Caution pour Salle	2 000 €
Location 8 tables et 30 chaises (maximum)	30 €
Caution Location chaises et tables	200 €
Utilisation matériel sono par les associations	néant

DECIDE que toute association montaudine a la possibilité de louer la salle gratuitement cinq fois dans l'année (soit une journée, soit un week-end), à partir de la 6^{ème} location, le tarif fixé ci-dessus s'applique.

COMMUNE DE MONTAUD

12/ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Madame Poblet donne connaissance au Conseil municipal des différentes informations concernant ce schéma proposé par Monsieur le Préfet et donne lecture du texte de délibération adressée par le 3C2V.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Avec 13 voix Pour,
Considérant que l'information de l'annexe 2 portant sur la demande de retrait de la commune de "Monteaud" de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors pour adhérer à la Grenoble Alpes Métropole est erronée.

Considérant que la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors compte plus de 15 000 habitants, nombre supérieur au seuil de fusion indiqué dans l'article 112 de la loi NOTRe,

Considérant que la totalité de notre EPCI de plus de 12 000 habitants est issue d'une fusion ayant eu lieu entre le 1er janvier 2012 et la date de publication de la loi NOTRe.

S'OPPOSE au Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère prévoyant la création d'une intercommunalité unique de 45 000 habitants en Sud Grésivaudan à la date du 1er janvier 2017, en lieu et place des communautés de communes Chambaran Vinay Vercors, du Pays de St Marcellin, de la Bourne à l'Isère.

13/ ORDURES MENAGERES –LISTE

Madame Poblet donne connaissance au Conseil municipal du compte rendu de la Commission Ordures Ménagères concernant notamment le coût de ce service pour les entreprises et artisans des communes.

Pour info : Entreprise = 167€/an - Mairie = 480€/an

12/ ARRETES MUNICIPAUX

Madame Poblet donne connaissance au Conseil municipal des deux arrêtés municipaux qui seront publiés dans les prochains jours pour application.

- 1/ Interdiction de stationner en agglomération
- 2/ Limitation et sens prioritaire en agglomération

Fin de la réunion publique

Vœux 2016 : vendredi 08 janvier 2016

Repas CCAS : mardi 12 janvier 2016

Prochaines réunions du conseil municipal le **mardi 05 janvier 2016 à 20h30.**

Liste des décisions du Conseil municipal
Séance du 1^{er} décembre 2015

Numéro de délibération	Objet de la délibération
1	
2	
3	
4	
5	
6	

COMMUNE DE MONTAUD

Tableau de présence des élus

Nom Prénom	Signature	Cause d'empêchement
POBLET Pascale		
MURDINET Michel		
DESPESE Philippe		
COING-BELLEY Stéphane		
BOUCAUT Alain		
PONCET Corinne		
DAVID Jérôme		
MANAUD Nicolas		
CALVANI Pascal		
GERBAUX Laurent		
CORVEZ Marion		
PASCAL Philippe		